



PROTCOLE SANITAIRE

Accueil de loisirs périscolaire « Les chardons bleus »

A compter du 2 juin et jusqu'au 3 juillet 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL :

L'accueil de loisirs périscolaire rouvrira ses portes à compter du lundi 2 juin sous certaines conditions et dans la limite des 20 places disponibles. Si l'effectif ne dépasse pas les 10 enfants, l'accueil se fera comme d'habitude dans les locaux de l'accueil de loisirs. Dans le cas contraire, cet accueil sera scindé en 2 (maternelle et élémentaire) et le groupe des maternelles resterait dans ses locaux.

Les conditions nécessaires pour pouvoir inscrire son enfant au périscolaire sont les suivantes :

- Que l'enfant fréquente l'école élémentaire ou le dispositif de l'école maternelle du 2 juin au 3 juillet 2020.

Dans le cas où le nombre de places maximales serait atteint, priorité sera donnée aux :

- Enfants de soignants et des personnels de sécurité.
- Enfants d'enseignants qui reprennent le travail.
- Enfants des personnels en charge de la protection de l'enfance.
- Enfants dont les deux parents actifs n'ont pas de possibilité de télétravail.
- Enfants de famille mono parentale isolées.
- Enfants connus des structures, dont la situation familiale est difficile

Dans tous les cas, une attestation employeur sera obligatoire

MODALITES D'INSCRIPTION

Les demandes d'inscriptions se feront par mail ou par téléphone auprès de la directrice de l'accueil de loisirs. Celle-ci vous donnera une réponse de faisabilité et vous communiquera le montant à régler si besoin de carte de garderie.

Vous devrez transmettre le paiement dans les plus brefs délais pour valider l'inscription :

- Soit par chèque à l'ordre du trésor public
- Soit en espèces en veillant à faire l'appoint

Votre paiement sera à faire passer lorsque vous mènerez ou viendrez chercher votre enfant.

L'inscription à l'accueil de loisirs de vos enfants vaut acceptation du présent protocole de votre part

ACCUEIL/DEPART

Accueil matin : à partir 7h30. Les enfants seront menés dans leurs classes respectives à 8h05 par le personnel de l'ACM. ½ heure sera décomptée de la carte de garderie.

Bien qu'il soit demandé aux familles de prendre la température des enfants avant de les mener, le personnel prendra la température de chaque enfant le matin avant d'entrer dans les locaux. Si elle est supérieure à 37.8° l'enfant ne sera pas accepté et l'équipe éducative sera immédiatement informée de la situation.

Une fois le parent parti, l'enfant devra accrocher ses affaires à un porte manteau et aller se laver les mains aux sanitaires

Départ soir : entre 16h30 et 18h30. Chaque ½ de présence sera décomptée de la carte de garderie (toute 1/2h commencée est due)

Le goûter sera distribué individuellement (préparation, manipulation et service avec gants par 1 même personne). Si le temps le permet, il se prendra dans le jardin pédagogique ou dans la cour en respectant les règles de distanciation. En cas de mauvais temps, les enfants seront répartis dans les locaux. Des gobelets jetables seront distribués à chaque enfant.

L'accueil/départ se fera à l'entrée des locaux de l'ALSH.

Les parents ne seront plus autorisés à pénétrer à l'intérieur des locaux.

Il est demandé aux parents et aux enfants de ne pas toucher la porte de l'extérieur et de se signaler grâce à la sonnette extérieure activée par les parents.

Les parents doivent porter un masque pour mener et récupérer leurs enfants.

Le masque pour les enfants sera conseillé mais non obligatoire en fonction de leur âge.

Le personnel portera un masque pour la durée de l'accueil des enfants **ainsi que les enfants de 11 ans et plus** (fourni par les parents)

JEUX ET ACTIVITES :

Des installations spécifiques amovibles en plexiglass seront disposées sur les tables de 8 pour permettre l'installation de 4 enfants sans aucun contact pour des ateliers de dessins, coloriages ou autres. Des « kits » individuels (crayons, colle, règle...) leur seront donnés sur demande et désinfectés après chaque utilisation. Les enfants qui s'installeront à une place devront garder la même jusqu'à leur départ.

En fonction du temps, les activités du soir se feront au maximum dans le jardin pédagogique ou dans la cour. On privilégiera le plus possible des petits jeux d'animation permettant aux enfants de se défouler tout en respectant la distanciation physique.

Pour respecter les distanciations physiques nous devons au maximum mettre en place des activités individuelles avec des jeux et jouets facilement nettoyables. La lecture d'album sera aussi possible sous les conditions ci-après.

Ce nettoyage sera fait tous les soirs ou dès que le jeu ne sera plus utilisé. Soit par le passage au lave-vaisselle, soit par un nettoyage manuel avec lingette et produit virucide, ou encore par la mise de côté du matériel durant une semaine.

Pour les déplacements (école/centre ou jardin/centre) le groupe n'excédera pas 9 enfants avec 1 adulte. Les enfants seront placés en file indienne, bras tendus avec la consigne de ne pas se toucher

REGLES SANITAIRES APPLICABLES DURANT LA DUREE DE L'ACCUEIL :

Lavage des mains : (concerne les enfants et les adultes)

Il devra être fait à minima :

- A l'arrivée dans les locaux
- Avant et après chaque goûter
- Avant (si possible) et après passage aux toilettes
- Avant et après chaque sortie à l'extérieur
- Après s'être mouché, avoir éternué, avoir toussé
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets potentiellement contaminés

Le soir avant de quitter les locaux

Les locaux :

Désinfection régulière durant la journée

- Poignées de portes et fenêtres
- Interrupteurs
- Wc et lavabos
- Tables et chaises

Un nettoyage approfondi des surfaces sera fait chaque soir par l'agent d'entretien.

Les poubelles :

Les corbeilles ouvertes seront remplacées par plusieurs poubelles à pédales munies de sacs. Les sacs seront jetés tous les jours en portant gants et masques. Les poubelles seront désinfectées tous les jours.

Aération :

En fonction du temps, les fenêtres des locaux resteront entrouvertes pour permettre une circulation d'air et une aération optimale

Lors du ménage en fin de journée les fenêtres resteront ouvertes jusqu'au départ de l'agent d'entretien.

Salle ZEN :

Cette salle sera fermée aux enfants et deviendra un lieu de stockage de matériel.

Les livres de la bibliothèque y seront entreposés. Ils resteront disponibles pour les enfants en usage individuel sur demande. L'adulte remettra à l'enfant le livre désiré. A la fin de la lecture, l'enfant devra remettre son ouvrage à l'adulte qui enfermera celui-ci dans un sac portant la date du jour. Les livres utilisés une même journée seront enfermés dans le même sac pour une durée minimale d'une semaine. Le prêt de livres est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Tous les jeux ne pouvant être désinfectés seront aussi enfermés dans un sac portant la date du jour d'utilisation. Ils resteront à l'écart une semaine.

Matériels adultes

Chaque personne ayant utilisé le téléphone, clavier, écran, surface de bureau devra désinfecter à la lingette le matériel touché. Idem pour les parties communes type cuisine et sanitaire.

Soins aux enfants (change, blessure, passage aux toilettes) :

L'adulte devra mettre gants et masques et plus de la visière. Les habits souillés seront enfermés dans un sac individuel.

Passage aux toilettes dans locaux accueil de loisirs : Les adultes devront veiller à ce qu'il n'y ait pas plus de 2 enfants en même temps dans les sanitaires.

Pour les toilettes adultes, chacun devra désinfecter avec du spray et du papier toilette avant de tirer la chasse.

Tenue adulte :

Le port du masque est obligatoire au moment des arrivées et départs des enfants ainsi que durant tout le temps de travail en présence des enfants.

EN CAS DE SUSPICION DE CAS :

Chez 1 enfant : si un enfant présente des symptômes ou une fièvre supérieure à 37.8°, les parents sont immédiatement appelés et doivent venir récupérer l'enfant. Pendant ce temps, ce dernier est mis à l'écart dans une salle de classe de la maternelle ayant une sortie directe vers l'extérieur. Il reste sous la surveillance d'un adulte. Il devra porter un masque fourni par la structure.

L'enfant ne pourra revenir que sur présentation d'un certificat médical ou après une période de 14 jours.

Chez 1 adulte encadrant : La personne est isolée et renvoyée chez elle. Elle ne pourra plus occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans un certificat médical assurant qu'elle est en mesure de le faire.

Dans les 2 cas, une information sera donnée à l'établissement scolaire ainsi qu'à l'organisateur de l'accueil.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par l'enfant ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

Ce protocole est amené à évoluer en fonction du nombre d'enfants accueillis